Créer une chambre d'hôtes
Le mode d'emploi

Gîtes de France Vaucluse – Place Campana, la Balance 84000 AVIGNON
Tél. : 04 90 85 45 00 - Email : gites.vaucluse@wanadoo.fr

Votre parcours....

1. **Contact**
2. **Envoi documentation, réglementation, label, choix de commercialisation**
3. **Retour du formulaire**
4. **Prise de rendez-vous**
5. **Visite**
6. **Bienvenue chez nous**

1 Contact

Le moment est venu, vous vous lancez dans la création d'une ou plusieurs chambres d'hôtes.
La 1ère phase de votre projet est la prise de contact. Elle vous permet de nous présenter votre projet dans les grandes lignes et d'entamer le processus de labellisation.

2 Documentation

Vous prenez connaissance de notre guide technique dédié à la création d'un gîte rural.
Rappel : le gîte rural est un meublé au sens de la loi, et à ce titre s'inscrit dans des pratiques communes à l'ensemble des hébergements de ce type, classés ou non classés, labellisés ou non labellisés.
Rappel de la définition du code du tourisme – article D324-1 : « les meublés de tourisme sont des villas, appartements ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offerts en location à une clientèle de passage qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois et qui n'y élit pas domicile ».

Vous êtes intéressé, par un autre type d'hébergement ? Découvrez nos autres guides techniques :

Créer un gîte rural

Créer un hébergement en ville : City Break

Créer un hébergement insolite

2 Réglementation et label Gîtes de France

Réglementation

L'exploitation de chambres d'hôtes est soumise à plusieurs aspects réglementaires.
Vous trouverez dans nos fiches conseils les principales démarches et informations réglementaires qui y sont relatives et notamment : **les déclarations d'ouverture et d'activité**, la fiscalité, l'assainissement et la potabilité, l'urbanisme, les demandes de licences, l'activité table d'hôtes, les Etablissements recevant du public (ERP), les assurances, **la sécurisation des piscines**, la conformité des équipements, des aires de jeux. Il est également entendu que votre structure est conforme en termes d'urbanisme…

NB : les tarifs doivent être affichés à l'intérieur et à l'extérieur de la maison. Remettre une note (obligatoire, double à conserver 2 ans) aux hôtes, ainsi qu'une fiche police pour tous les clients étrangers (y compris les ressortissants du l'UE).
Le contrat de location n'est pas obligatoire mais fortement recommandé.

Label Gîtes de France

Avant de vous lancer dans la labellisation de votre gîte rural en Gîtes de France, assurez-vous que :

- Votre hébergement ne présente aucune nuisance dans son environnement immédiat : visuelle, sonore (proximité grand axe routier…) ou olfactive.
- Vos chambres font une surface minimale de 12m2 pour 2 personnes
- Chaque chambre dispose de ses sanitaires privatifs (sauf chambre familiale) au même niveau.

Si l'un de ces critères n'est pas respecté, nous ne pourrons pas labelliser votre chambre d'hôtes.

Déclarations d'ouverture et d'activité

cerfa

N° 13566*02

DECLARATION EN MAIRIE DE LOCATION DE CHAMBRE D'HÔTE

La loi vous oblige à remplir ce formulaire et à l'adresser au maire de la commune de l'habitation concernée en application des articles L. 324-4 et D. 324-15 du code du tourisme (1)

A - IDENTIFICATION DU DECLARANT

VOTRE NOM : VOTRE PRENOM :

VOTRE ADRESSE :

CODE POSTAL : COMMUNE :

VOTRE N° TELEPHONE (facultatif) :

Votre adresse postale si elle est différente de celle des chambres en location :

CODE POSTAL : COMMUNE :

VOTRE N° TELEPHONE (facultatif) :

B - IDENTIFICATION DES CHAMBRES D'HOTES (2)

MAISON INDIVIDUELLE APPARTEMENT étage

La déclaration d'ouverture

Celle-ci est à réaliser au moment du Lancement de votre activité chambres d'hôtes.

- **Vous pouvez faire votre déclaration d'ouverture de 2 façons :**

Directement auprès de votre mairie, qui vous fera remplir le formulaire CERFA approprié à votre activité :
Chambres d'hôtes : CERFA 13566*02

- **En déclarant votre structure en ligne sur le site :**

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/showFormulaireSignaletiqueConsulter.do?numCerfa=13566

POi

DÉCLARATION DE DÉBUT D'ACTIVITÉ

RÉSERVÉ AU CFE : G I D

PERSONNE PHYSIQUE

EXERCICE D'UNE ACTIVITÉ NON SALARIÉE INDÉPENDANTE RELEVANT DU CFE IMPÔT

La déclaration de l'activité touristique

L'exercice de toute activité lucrative non salariée doit donner lieu aux déclarations auprès des organismes de protection sociale compétents ainsi qu'à l'administration fiscale, en vertu des dispositions légales en vigueur.

Nous vous invitons à vous renseigner auprès du Centre de Formalités des Entreprises (CFE) compétent. Il s'agira selon les cas (statut juridique et/ou fiscal) de celui du Tribunal de Commerce ou de la Chambre d'Agriculture.

Formulaire de déclaration de l'activité touristique : CERFA n°11921*03 POi

Ce document d'information ne peut en aucun cas se substituer aux textes en vigueur.

Réglementation piscine

Déclaration d'ouverture

La déclaration d'ouverture d'une piscine (accompagnée d'un dossier justificatif est à adresser en 3 exemplaires à la mairie d'implantation de l'établissement. Le maire délivre, un récépissé de réception et transmet, dans un délai d'une semaine, 1 exemplaire au préfet et 1 exemplaire à l'ARS concernée.

Textes réglementaires

Code de la santé publique : article L 1332-1 à L 1332-9 partie législative et article D 1332-1 à D 1332-13 partie réglementaire.
Arrêté du 7 avril 1981 fixant les dispositions techniques et administratives applicables aux piscines

Risques de noyade

La loi n°2003-9 du 3 janvier 2003 définit les règles de sécurité qui visent à prévenir les risques de noyade. Depuis le 1er janvier 2004, les piscines enterrées ou semi-enterrées privées, à usage individuel ou collectif, doivent être pourvues d'au moins un des dispositifs conformes suivants :

- Les barrières de protections NF P 90-306
- Les systèmes d'alarme NF P 90-307
- La couverture de sécurité NF P 90-308
- Les abris NF P 90-309

La qualité sanitaire des piscines se caractérise avant tout, par des installations bien conçues et correctement dimensionnées permettant de limiter les différentes sources de contaminations possible de l'eau de baignade.

Label Gîtes de France

Avant d'évaluer le niveau de classement que vous pouvez atteindre, sachez que certains critères sont communs à l'ensemble des niveaux de confort (de 1 à 5 épis).

Ainsi, pour être labellisé Gîtes de France, nous vous demandons de :

- **Veiller à ce que l'accès à la maison soit bon** (pas de nids de poule ou de chemin trop boueux par exemple)
- Garantir un état extérieur de qualité : **abords entretenus et fleuris**
- Privilégier une **literie de qualité** (si possible de grande taille) avec des protections (matelas et oreillers)
- Vous assurer que vous disposez d'**aérations** dans les sanitaires (VMC ou fenêtre)
- Avoir une bonne **isolation phonique** dans la maison
- Prévoir un **petit-déjeuner copieux** et de qualité, de préférence à base de produits maison.

1, 2, 3, 4 ou 5 épis ?

A quel niveau de confort pouvez-vous prétendre ? Pour vous aider dans votre réflexion, voici ci-dessous les principaux critères requis pour chaque niveau de classement en épis. Ceux-ci dépendent également de la capacité de votre hébergement. Retrouvez l'ensemble des critères évalués dans la grille de classement complète. Les critères s'additionnent d'un niveau de classement à l'autre (critères 2 épis = critères 1 épi + 2 épis ; critères 3 épis = critères 1 épi + critères 2 épis + critères 3 épis etc..).

1 épi	2 épis	3 épis	4 épis	5 épis
• Surface minimale des chambres hors sanitaires : 12 m2 pour 2 personnes. • Parking à proximité • Cour ou terrain aménagé • Salon de jardin adapté à la capacité • 1 table et 1 lampe de chevet par personne • Matelas et sommier en bon état • Tapis de bain, savon • Serviette de toilette, draps de bains et gant par personne. • Petit-déjeuner : café, thé, chocolat, beurre, confiture, pain.	• Table ou bureau avec siège dans les chambres • Sanitaires privatifs, intégrés et communicants à la chambre • Petit-déjeuner : viennoiseries ou pâtisseries.	• Jardin ou terrasse • Maison traditionnelle, régionale ou neuve de qualité avec du mobilier assorti. • Affichage des consignes en anglais • Bibliothèque diversifiée avec ouvrages régionaux à disposition • Salle de séjour • Éclairage d'ambiance dans les chambres • Sèche-cheveux • Petit-déjeuner : fruits frais et jus de fruits	• Surface minimale des chambres hors sanitaires : 16 m2 pour 2 personnes. • Dimension des lits : minimum 90X200cm pour 1 pers. 160X200cm pour 2 pers. • Parking dans la propriété avec éclairage. • Jardin ou terrasse avec aménagement paysager • Salon de détente extérieur • Équipement(s) de loisir • Accès internet, wifi • Table de bureau avec 2 fauteuils, petit mobilier • Porte-serviettes chauffant, peignoir • Petit-déjeuner : œufs, charcuterie	• Surface minimale des chambres hors sanitaires : 20 m2 pour 2 personnes. • Parc ou jardin paysager • Equipement(s) de remise en forme • Maison de standing ou exceptionnelle • TV écran plat dans chaque chambre • Paiement par CB possible • Pièce supplémentaire à disposition : bibliothèque, salon de musique.. • Chambres avec coin salon (canapé, table basse)

2 Commercialisation

Selon vos préférences, vos objectifs et le temps dont vous disposez, 2 possibilités de commercialisation s'offrent à vous

1 La gestion libre

Avantages :

- Vous êtes en contact direct avec vos clients
- Vous gérez votre propre planning de réservation
- Le client peut réserver directement en ligne (mais pas payer) si vous optez pour le **Pack CHO**
- Vous pouvez créer et envoyer directement vos contrats en ligne avec le **Pack CHO**
- Vos clients peuvent déposer des avis sur votre fiche hébergement avec le **Pack CHO**

Contraintes :

- Vous devez gérer vous-même vos réservations : édition et envoi contrats, encaissement acomptes..
- Acheter le module **Pack CHO** (84 € TTC/an)

2 La gestion partagée avec la centrale de réservation

Vos chambres d'hôtes peuvent être vendues aussi bien par vous que notre service commercial LVP Réservations, selon les modalités définies par avance (périodes, commissionnement..).

Avantages :

- Vous pouvez mieux diffuser vos disponibilités ou annulations en dernière minute par vos clients.
- Vous bénéficiez des opérations de promotion menées par LVP Réservations.
- Vous permettez à vos clients de disposer des services de LVP Réservations (assurance annulation, paiement en ligne 24h/24, par carte bancaire, chèques vacances..)

Contraintes :

- Vous devez être rigoureux sur la gestion de votre planning pour éviter les doubles réservations.
- Rétrocession sur le prix public d'une commission de 4% TTC sur les réservations effectuées par LVP Réservations
- Acheter le module Pack CHO (84 € TTC/an)

3 Retour du formulaire

Votre projet prend forme… vous avez parcouru cette documentation, pris connaissance de la réglementation, vous avez une idée du niveau de confort que vous pouvez atteindre et vous avez choisi votre mode de commercialisation.

Il est à présent temps pour vous de préparer votre dossier de demande de visite.

Une fois complété avec les différentes annexes (plan, photos, informations complémentaires…), merci de nous faire parvenir le tout par courrier ou par mail. (formulaire en fin de dossier)

4 Prise de rendez-vous

Vous nous avez à présent **retourné** votre **formulaire**.

Très rapidement, nous vous appellerons pour fixer avec vous une date de rendez-vous pour la visite.

Généralement, la **visite** a lieu dans les 10 jours suivant l'envoi du formulaire.

5 Visite

C’est le jour J.

Au cours de la visite, nous reprenons point par point les critères des grilles de classement (étoiles) et de labellisation (épis). Nous déterminons également ensemble les rubriques qui peuvent compléter la valorisation de votre gîte (voir fiche suivante).

La visite est aussi l’occasion de vous conseiller au regard de vos objectifs par rapport à votre gîte : sur vos tarifs, sur l’aménagement, la réglementation… N’hésitez pas à poser des questions !

En attendant la visite, voici quelques conseils pour la préparer au mieux :

Configuration

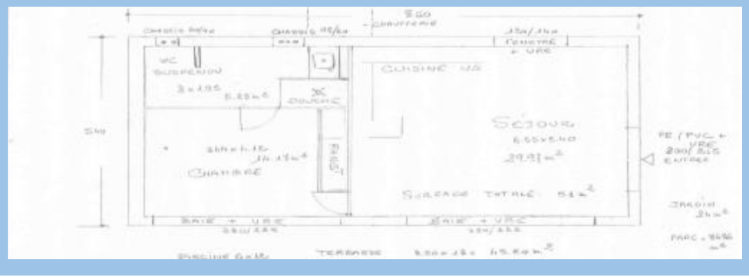

- **A privilégier : chambres d’au moins 12 m2, panachage des types de chambres si plusieurs chambres (simples, suites-chambres avec coin salon pouvant éventuellement accueillir un lit pour une 3ème personne, familiales-2 chambres mitoyennes ou partageant le même sanitaire).**
- **A éviter : mauvaise isolation thermique ou phonique**

Equipements intérieurs

- **A privilégier : sécurisation des lits superposés, lits grande dimension, panachage des couchages (lits double, lits jumelables..) VMC, réducteurs de pression ou mousseurs pour la robinetterie, équipement complet bébé, accès internet.**
- **Obligatoire désormais : détecteur de fumée**
- **A éviter : sommiers métalliques, matelas crin ou laine, protections plastifiées**

Faites valoir vos différences grâce à nos qualifications

ECOGESTES Cette démarche « écogestes » Gîtes de France permetde diminuer l'impact du tourisme sur l'environnement, d'améliorer le cadre de vie et de réduire les consommations énergétiques. Elle vise, par l'exemple, à la fois sensibiliser notre clientèle et à lui faire respecter les écogestes.

ECOGITES La préoccupation environnementale se généralisant, le mouvement Gîtes de France a voulu afficher de façon concrète et ambitieuse son engagement en créant le 1er véritable éco-label en matière d'hébergement touristique.

LES GITES INSOLITES Les Gîtes de France peuvent également agréer des hébergements qui sortent, de par leur originalité, du cadre normatif habituel des hébergements touristiques comme les Yourtes, Tipis, cabanes dans les arbres....

LABEL TOURISME & HANDICAP Le droit aux vacances pour tous, tel est bien l'engagement que les Gîtes de France du Vaucluse souhaitent respecter...

5 Visite

Charte de Qualité du Réseau "Gîtes de France et Tourisme Vert"

I – L'ÉTHIQUE DU RESEAU

Notre raison d'être : le Réseau "Gîtes de France et Tourisme Vert" entend favoriser les séjours touristiques dans les meilleures conditions d'accueil et de confort ; satisfaire aux exigences et besoins d'un tourisme d'authenticité, de nature, de calme, de découverte et d'espace ; contribuer à la valorisation et à la conservation du patrimoine et de l'environnement, principalement en milieu rural et encourager une coopération dynamique avec l'ensemble des opérateurs concourant au développement de l'économie touristique.

Les formules d'accueil du Réseau "Gîtes de France et Tourisme Vert" : quelle que soit la formule d'accueil, et quel que soit son classement, le Réseau "Gîtes de France et Tourisme Vert" propose et garantit à ses clients des produits de qualité contrôlée, correspondant à un niveau de confort assuré.

L'accueil du Réseau "Gîtes de France et Tourisme Vert" : l'appartenance au R… …atie d'un accueil de qualité. Hospitalité, convivialité, disponibilité, chaleur, générosit… …omesse faite aux consommateurs et des engagements de chaque adhérent du Ré… …urisme Vert".

II – OBJET DE LA PRESENTE CHARTE

La Fédération Nationale des Gîtes de France et du Tourisme Vert est pro… …éposées (dénominations, logos et autres signes distinctifs), telles que « Gîtes de Fr… …ce », « Pré Vert », « Le Tourisme Vert » …, ci-après désignées la ou les « Marques ». Elle est pro… …n savoir-faire, constitué de connaissances, méthodes et expériences de nature technique, commerciale ou autre, relatives tant à l'activité touristique en général, qu'à l'exploitation de chacune des formules d'accueil couvertes par le Réseau "Gîtes de France et Tourisme Vert" en particulier.

Charte des Chambres d'Hôtes du Réseau "Gîtes de France et Tourisme Vert"

La présente Charte Produit vient préciser la Charte de Qualité du Réseau "Gîtes de France et Tourisme Vert" qui s'impose à l'Adhérent. Elle fixe les conditions spécifiques liées à l'exploitation de Chambres d'Hôtes dans le Réseau "Gîtes de France et Tourisme Vert".

I - DEFINITION DE LA CHAMBRE D'HÔTES DU RÉSEAU "GÎTES DE FRANCE ET TOURISME VERT"

L'Adhérent ouvre sa maison et propose une prestation à la nuitée comprenant obligatoirement le coucher et le petit déjeuner. Une prestation complémentaire de repas pourra éventuellement être proposée, conformément aux disposi… …l'avenant de qualification "Table d'Hôtes en Chambre d'Hôtes".

II - MODALITÉS D'ACCUEIL

1) L'accueil en Chambre d'Hôtes implique une disponibilité complète de l'Adhérent, … …l'adhésion de la famille. L'Adhérent réside sur place. Il sera tenu d'assurer personnellement … …arrivée, ainsi que les temps forts du séjour que sont le petit déjeuner et le repas en Tab… …est proposée). Ces moments privilégiés d'échanges et de convivialité ne pourront pas êt… …écrit du Relais Départemental, l'Adhérent s'engage à pratiquer l'activité Chambre … …scolaires et au minimum 6 mois par an.
2) L'Adhérent est tenu d'accueillir ses hôtes sans aucune discrimination. Par ailleurs, conformé… …erdit de subordonner une prestation à une autre, par exemple en imposant la Table d'Hôtes aux perso… …auberge, ou encore en n'acceptant que les seules réservations de plusieurs nuitées consécutives.
3) L'agrément ne peut être octroyé qu'aux structures dont les conditions d'exploitation répondent aux dispositions du Code du Tourisme en matière de chambres d'hôtes.
4) Le prix de la prestation inclut le coucher et le petit déjeuner. L'affichage des prix doit être conforme à la réglementation en vigueur. Pour la réservation, l'Adhérent utilisera le contrat-type rédigé par la Fédération Nationale des Gîtes de France et du Tourisme Vert. Il devra fournir une facture, conformément à la réglementation en vigueur.
5) La référence aux marques du Réseau devra être apposée en bonne place dans chaque chambre.

III - QUALITÉ DE L'HÉBERGEMENT

…umise à autorisation de l'auteur

Décoration

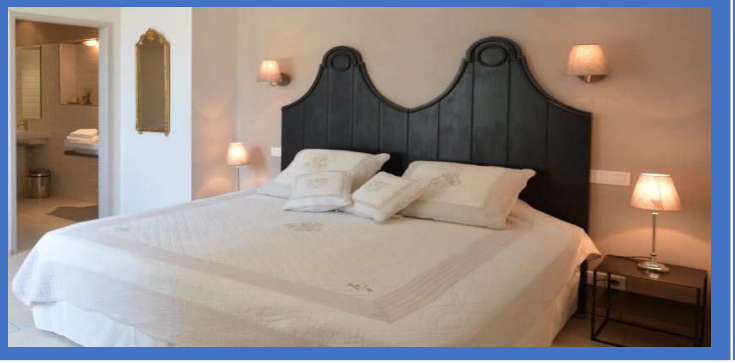

A privilégier : décoration sobre et agréable décoration thématique pour chaque chambre.

A éviter : le mobilier « de série » (sauf s'il est de qualité et utilisé avec discernement), décoration surchargée ou trop personnalisée (photos de famille..)

Equipements extérieurs

A privilégier : espaces extérieurs privatifs et communs, salon de jardin de qualité, étendoir extérieur, terrasse abritée et ombragée, aire de jeux pouvant être surveillée visuellement, parking ombragé ou abri couvert.

A éviter : salon de jardin en PVC, équipements de loisirs ne respectant pas les normes (voir notre fiche conseil). Piscine non sécurisée.

Accueil et services

A privilégier : petit-déjeuner généreux à base de produits frais, fait maison ou de très bonne qualité, présentation soignée et personnalisée, portions individuelles, documentation touristique en français et en anglais, affichage des tarifs, classeur d'accueil.

A éviter : accueil trop rapide et impersonnel affichage des règles de la maison (privilégier le classeur d'accueil.

Bienvenue chez nous !

Vous voilà adhérent des Gîtes de France de Vaucluse

A l'issue de la visite, nous vous remettons :

- Un panneau Gîtes de France
- Un classeur d'accueil

Dans les jours qui suivent :

- Vous recevez les documents confirmant votre labellisation
- Votre maison d'hôtes est diffusée sur l'ensemble de nos sites web (voir page suivante)
- Vous avez accès à votre bureau propriétaire vous permettant d'ajouter, modifier ou supprimer photos et descriptif
- Si vous disposez d'un site web personnel, il est affiché sur votre fiche hébergement (signature d'une convention de mise à disposition). Vous disposez également de widgets pour votre site web (affichage de vos disponibilités et/ou réservation en ligne).

Et tout au long de votre vie d'adhérent Gîtes de France :

- Votre espace propriétaire vous permet de modifier l'ensemble des informations relatives à votre structure.
- Nous vous proposons des formations pour que vous ayez toutes les cartes en main : réseaux sociaux, maîtriser son bureau propriétaire, décoration, fiscalité.
- Nous vous convions à toutes nos réunions d'informations, assemblée générale et éductours (journées de visites).
- Nous vous transmettons régulièrement des circulaires, informations sur la réglementation… notamment via notre gazette.
- Vous bénéficiez d'offres privilégiées auprès de nos partenaires (hôtel mégastore)

Après la visite

Votre hébergement est présent sur l'ensemble de ces sites

Gîtes de France
Vos vacances d'Août au bord de l'eau
J'en profite
Gîtes de France® : location vacances, chambres d'hôtes, location saisonnière - Site officiel

Gîtes de France PACA
Réservez votre location de vacances en Provence Alpes Côte d'Azur
Nos offres de gîtes, locations, chambres d'hôtes & campings en PACA

Ainsi que dans notre brochure

Modalités d'adhésion – le coût

Au moment de l'adhésion	Les services complémentaires	Les années suivantes
De 481,25 € à 560,77 €	114,60 €	De 145,25 € à 224,77 €
Ce tarif inclut : • Droit d'entrée : Visite de labellisation et traitement administratif (336 € TTC pour la maison d'hôtes) • Cotisation statutaire propriétaire annuelle (125,37 €) • Redevance hébergement annuelle (19,88 € par chambre) • Accès permanent fiches conseils et fiches pratiques • Accès à l'espace propriétaire. • Promotion de l'hébergement sur sites web, brochures, réseaux sociaux, salons touristiques… • Actions menées au profit des adhérents (formations, réunions) • Traduction en anglais de votre descriptif	Ce tarif inclut : (uniquement proposé pour les gîtes en location directe) • L'album photos sur nos sites web : 30,60 € TTC la 1ère année • Le pack GLD « bureau propriétaire » (gestion planning, photos, gestion des contrats) : 84 € TTC par an.	Ce tarif inclut : ▪ La cotisation statutaire propriétaire annuelle (125,37 €) ▪ La redevance hébergement (19,88 € TTC) par chambre ▪ Promotion de l'hébergement sur nos sites web, brochures et réseaux sociaux. ▪ Actions menées au profit des adhérents : formations, conseils, médiation, réunions. ▪ Quote-part de la cotisation reversée aux Gîtes de France

Si commercialisation via notre agence commerciale LVP Réservation : commission de 4 % TTC sur les réservations faites par LVP.

Tout au long de l'année, nous vous proposons des services (merci de nous contacter au 04 90 85 45 00)

Réalisation du reportage photo de votre gîte

Formation personnelle pour bien utiliser votre bureau propriétaire

Le coaching déco

Qui sommes-nous ?

Les Gîtes de France®, la force d'un réseau qui œuvre depuis 60 ans.

1er réseau européen d'accueil par et chez l'habitant, représentant 44 000 propriétaires et + de 60 000 hébergements.

Les Gîtes de France®, des valeurs et une promesse client !

Des valeurs : accueil et convivialité, environnement calme et naturel, équipements de qualité, respect du style local
Des engagements : hébergements conformes aux réglementations, valorisation des structures éco-citoyennes, accompagnement à la création d'hébergements accessibles ou environnementaux

Les Gîtes de France®, le seul réseau qui accompagne les porteurs de projet de A à Z !

Les Gîtes de France® 84 ont vocation à accompagner les porteurs de projet dans leur démarche de mise en œuvre de leur projet, en leur donnant à connaître dès l'origine le contexte de cette activité.

Les Gîtes de France®, un réseau d'adhérents, géré dans l'intérêt de chacun et l'intérêt collectif, les Gîtes de France® de Vaucluse comptent en septembre 2015 898 gîtes ruraux, 171 structures chambres d'hôtes, 8 campings Pré Vert, 19 gîtes de groupe, 6 hébergements insolites (cabanes dans les arbres et roulotte) et 8 hébergements City Break en ville.
Le Conseil d'Administration est composé de propriétaires de gîtes et/ou chambres d'hôtes.

L'équipe : Patrick, Virginie, Nathalie, Christine et Estelle à votre service !

Notre engagement

Vous accompagner tout au long de votre vie d’adhérent Des Gîtes de France du Vaucluse

Nos atouts

Professionnalisme, réactivité, disponibilité, écoute…

Contact

Pour toute précision ou demande de labellisation, n'hésitez pas à contacter

Patrick

Par téléphone :
04 90 85 45 00

Par mail :
gites.patrick@wanadoo.fr

Gîtes de France Vaucluse
Place Campana – la Balance
BP 40164 – 84008 AVIGNON Cedex

www.gites-de-france-vaucluse.com